

Bilan de la concertation
annexé à la délibération d'arrêt de la révision allégée n° 1 du PLU

Conformément à la délibération de prescription de la révision dite « allégée » n°1 du PLU en date du 1^{er} Juin 2023, la concertation avec la population s'est tenue tout au long des études.

Un **cahier de concertation** a été mis à disposition des habitants entre le mois de juin et de novembre 2023, sur lequel ils ont pu faire part de leurs requêtes, lors de l'affichage en mairie de la délibération de prescription de la Révision allégée.

Un **bulletin d'informations** a été distribué dans chaque foyer au mois de juillet 2023 pour informer sur la procédure de révision dite "allégée" du PLU, présenter le projet, objet de la révision dite "allégée" n°1. Il rappelait également les modalités de la concertation.

La communauté de communes a publié une version synthétique de ce bulletin sur son site internet. Cette publication est consultable en page d'accueil du site de la communauté de communes et à l'adresse suivante : <https://www.cdc-pays-othe.fr/>

Analyse du cahier de concertation :

Aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition de la population.

M. Duchange
Président de la communauté de communes
du Pays d'Othe



